



Relations internationales
Travaux dirigés
Université Panthéon-Assas
L3 Science politique, 2019-2020

Plan du semestre

Professeur : Julian FERNANDEZ

Chargés de TD : Joanne KIRKHAM / Charles-Emmanuel DETRY

Séance 1. Existe-il une société internationale ? Les images de l'anarchie interétatique

Les relations internationales, entendues comme les relations entre États, sont généralement caractérisées par leur anarchie. Elles doivent être comprises à partir d'un fait premier, la division de l'humanité en une pluralité d'unités politiques, qui décident chacune pour leur propre compte. Mais de ce point de départ commun, les analyses des auteurs varient considérablement. Quelles sont les images de l'anarchie interétatique proposées par les principaux courants théoriques en relations internationales ? L'anarchie est-elle conciliable avec une vision des relations entre États en termes de société internationale, dont le droit, en fondant le statut international de l'État sur l'égalité souveraine, consacrerait l'anarchie tout en la régulant ?

Séance 2. L'intérêt national

Les décideurs de politique étrangère prétendent invariablement agir au nom de l'intérêt national. Cette expression renvoie-t-elle à autre chose qu'à la rhétorique de l'homme d'État, soucieux de parer son action d'une aura de nécessité, qui la placerait au-dessus des critiques ? À partir de leur vision générale des relations internationales, certaines approches théoriques prétendent donner un contenu précis à l'intérêt national, qui serait ainsi susceptible d'être déduit rationnellement. Quels sont les postulats et les limites de ces approches ? Y a-t-il un sens à opposer « intérêts » et « valeurs », comme on l'entend parfois ?

Séance 3. L'équilibre de la puissance

L'équilibre de la puissance est peut-être la notion la plus souvent invoquée et la plus diversement comprise par les auteurs. S'agit-il d'un principe à l'œuvre dans les relations internationales avec la régularité d'une loi de la nature, qui condamnerait tout État devenu

trop puissant à faire face tôt ou tard à la coalition des autres États menacés par sa prééminence ? Faut-il y voir plutôt un projet délibéré des grandes puissances, qui s'entendraient pour maintenir entre elles un équilibre dont dépendrait l'ordre du monde ? La répartition de la puissance contemporaine, caractérisée par la prépondérance de l'unique superpuissance américaine, peut-elle se prolonger encore longtemps ? Et si l'histoire des relations internationales était moins celle de la recomposition permanente de l'équilibre que celle de la transition d'une puissance hégémonique à une autre ?

Séance 4. La prise de décision en politique étrangère

L'anarchie interétatique résulte de ce que chaque État forme un centre de décision indépendant. Mais, au sein de l'État, qui décide de la politique étrangère ? Comment l'élaboration de la politique étrangère est-elle affectée par les rapports entre les civils et les militaires et, dans une démocratie libérale telle que la France, par les relations entre les pouvoirs constitués ? L'idée même d'une unité de décision n'est-elle pas une fiction, qui ne résisterait pas à la décomposition de l'État en bureaucraties rivales ou en intérêts particuliers en concurrence ?

Séance 5. L'État face à la force : guerres et opérations militaires

La guerre a souvent été décrite comme l'horizon permanent des relations internationales, rythmées par l'alternance de périodes de conflit et de périodes de paix. Mais que devient la guerre pour l'État dans un monde où le droit de recourir à la force est devenu l'exception et non un moyen ordinaire de la politique étrangère ; un monde dans lequel l'État est confronté à des menaces qui ne viennent plus tant d'autres États que de groupes armés qui lui font concurrence ? Comment le dilemme se présente-t-il pour les démocraties libérales, tiraillées entre leur tentation d'intervenir à l'étranger pour faire cesser des violences et suppléer à des États défailants, et l'inadéquation à ces fins d'un instrument militaire dont le coût financier et humain leur est de plus en plus intolérable ?

Séance 6. Des sources au fondement du droit international

La doctrine volontariste (« positivisme » ou « consensualisme » en sont généralement des synonymes) présente le droit international comme issu tout entier de la volonté des États, dont la souveraineté implique qu'ils ne puissent être liés que par les règles à l'égard desquelles ils ont entendu s'engager. Traités, coutumes et actes unilatéraux seraient ainsi les diverses techniques par lesquelles les États transforment leur volonté en droit. Quelles sont les implications de cette théorie pour la distinction entre les sources du droit international ? Fondamentalement, la volonté des États peut-elle être le socle du caractère obligatoire du droit ? Et si elle ne le peut, leur commune appartenance à une société internationale le pourrait-elle davantage ?

Séance 7. Galop d'essai

Séance 8. L'État face au droit : la politique juridique extérieure

Les États déploient une activité importante vis-à-vis du droit international, systématiquement invoqué pour justifier leurs positions. Mais que nous dit la politique juridique extérieure – le comportement de politique étrangère à l'égard du droit international – de la régulation par le droit des relations internationales ? Cette activité n'est-elle qu'un épiphénomène, sans incidence réelle sur les rapports entre États ? Révèle-t-elle au contraire la capacité du droit international à influencer sur les comportements, par calcul des États qui y trouveraient un instrument, sous l'effet d'une contrainte que le droit ferait peser sur eux, ou parce que les États témoigneraient de la sorte de leur croyance en une idée qui informe leur vision du monde et les limites de leur action ?

Séance 9. L'hétérogénéité des valeurs et des régimes

Si certaines approches considèrent les États comme des acteurs formellement interchangeables, d'autres courants insistent sur la diversité des régimes politiques, des idéologies et des valeurs. Les idées qui structurent les États de l'intérieur sont-elles dissociables de celles qui structurent leurs relations ? Que se passe-t-il lorsque certains États agissent au nom d'une vision du monde incompatible, voire antagonique avec celle de leurs pairs ? Quel est le degré d'hétérogénéité des relations internationales contemporaines, entre les tendances à l'uniformisation de la globalisation et l'opposition de plus en plus marquée entre les démocraties et les « démocraties » ?

Séance 10. Alliances, coalitions et organisations internationales

Les États pratiquent une variété de modes d'association pour coopérer et réaliser ensemble des objectifs communs, notamment pour augmenter leur sécurité. Quel tableau général peut-on en dresser dans les relations internationales contemporaines ? Qu'est-ce qui différencie les alliances d'autres types de coopération, ou d'une simple communauté de vues ou d'intérêts ? Comment sont-elles formalisées juridiquement, et font-elles vraiment la force ? Et que penser d'une organisation internationale telle que l'Union européenne, qui non contente de consacrer l'alliance de ses membres, se propose de réaliser leur « union sans cesse plus étroite » ?